

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE MOREAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-sept décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.

Présents:

MM.ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LAMOUR Véronique, CANTE Ghislain, TALMONT David, LE NET Karine, PUISSANT Séverine, LORIC Emilie, LE FICHER Yoann.

Absents excusés: RIQUELME Jean-Pierre (Pouvoir à Maurice POUILLAUDE), LE TOQUIN Stéphanie (Pouvoir à Didier LE GAILLARD), LORIC Franck (Pouvoir à Nathalie PICAUD), CAMPS Tristan (Pouvoir à Marie-Christine TALMONT), LE HOUEZEC Romy (Pouvoir à Marie-Pierre PICAUT), LE PALLUD Sonia (Pouvoir à Gérard STAEL), MOISDON Gabin (Pouvoir à Pascal ROSELIER).

Absents non-excusés : MM. les conseillers municipaux LE TOHIC Morgane, DAVID Denis.

Le Conseil Municipal a désigné Mme PUISSANT Séverine, benjamine de la séance, secrétaire de séance, la directrice générale des services de la Mairie assurant le secrétariat auxiliaire.

Date de convocation : 10 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 18 Votants : 25

**Annulation de la vente du lot n°6 de la résidence de la Sittelle
et cession à Mme BESNARD Marie-Suzanne
(Délibération 2021_12_17_09)**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le budget annexe du lotissement communal « Résidence de la Sittelle » ;
Vu la délibération du Conseil municipal 2016_09_16_04 en date du 16 septembre 2016 approuvant le Plan local d'urbanisme ;
Vu la délibération 2020_02_21_08 du Conseil municipal du 21 février 2020 approuvant la création du lotissement communal « Résidence de la Sittelle » ;
Vu la délibération 2021_03_26_05 du conseil municipal du 26 mars 2021 fixant le prix de vente des lots du lotissement de la « Résidence de la Sittelle » ;
Vu l'avis du service du Domaine en date du 19 mars 2021 ;
Vu la délibération 2021_05_21_08 du conseil municipal du 21 mai 2021 approuvant la cession des lots du lotissement de la « Résidence de la Sittelle » ;

M. Gérard STAEL, adjoint au Maire, rappelle que, par délibération 2021_05_21_08, le Conseil Municipal a approuvé la cession du lot n° 06 de la résidence de la Sittelle , à Mme LE BOT Morgane.

Le futur acquéreur s'étant désisté, il propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'annulation de la vente du lot n°6 , à Mme LE BOT Morgane, et sur la cession de celui-ci à Mme BESNARD Marie-Suzanne, au prix de 44,00€ TTC/m², TVA sur marge incluse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés,

- **Annule la cession du lot n°06 de la résidence de la Sittelle au prix de vente à 44,00 € TTC le m², TVA sur la marge incluse, auprès de Mme LE BOT Morgane,**
- **Approuve la cession du lot n°06 de la résidence de la Sittelle au prix de vente à 44,00 € TTC le m², TVA sur la marge incluse, auprès de BESNARD Marie-Suzanne,**
- **Dit que tout frais afférent à la mutation du lot (acte notarié...) est à la charge de l'acquéreur,**
- **Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente du lot n°06 et toute pièce en application de la présente délibération.**

*Fait et délibéré à Moréac,
Les Jour, mois et an susdits.*

Le Maire,

